



Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Quarante-septième session

Genève, 4-6 décembre 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la quarante-septième session*, ***, ****

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 4 décembre 2024, à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Travaux relatifs au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques :
 - a) Recommandations formulées par le Sous-Comité à ses quarante-quatrième, quarante-cinquième et quarante-sixième sessions ;
 - b) Travaux du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses sur des questions intéressant le Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques¹ ;

* Les annotations seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.4/93/Add.1. La date limite de soumission des documents pour examen par le Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH) est le 9 septembre 2024. La date limite de soumission des documents pour examen par les deux Sous-Comités (à savoir le Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD) et le Sous-Comité SGH) est le 30 août 2024.

** Tous les documents de la session seront disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/Transport/Dangerous-Goods/events/387211>. Cette session se déroulera sans support papier. Il n'y aura donc pas d'exemplaires des documents dans la salle de réunion.

*** Seuls les représentantes et représentants inscrits pourront participer à la session. Toute personne souhaitant y assister doit s'inscrire sur la plateforme INDICO à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1004872/>. Les représentantes et représentants doivent, à leur arrivée au Palais des Nations, retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). Des informations pratiques relatives à l'accès et à la sécurité ainsi qu'un plan du Palais des Nations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ungeneva.org/fr/practical-information/delegates>. En cas de difficulté, les représentantes et représentants sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75028).

¹ Les représentantes et représentants participant aux travaux du Sous-Comité SGH qui ne participent pas habituellement aux travaux du Sous-Comité TMD sont invités à participer aux travaux de ce dernier quand il examine la question des dangers physiques en qualité de centre de liaison pour le Sous-Comité SGH (voir aussi ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43 b)). À sa soixante-cinquième session



- c) Affectation à plusieurs classes de danger physique et hiérarchisation des dangers ;
 - d) Utilisation de méthodes d'expérimentation non animales aux fins du classement des dangers pour la santé et l'environnement ;
 - e) Critères de classement relatifs à la mutagénicité sur les cellules germinales ;
 - f) Questions relatives aux dangers potentiels et à leur présentation dans le Système général harmonisé ;
 - g) Questions pratiques relatives au classement (amendements proposés au Système général harmonisé) ;
 - h) Nanomatériaux ;
 - i) Dangers pour le système atmosphérique ;
 - j) Amélioration des annexes 1 à 3 et poursuite de la rationalisation des conseils de prudence ;
 - k) Autres questions.
3. Application :
- a) Élaboration éventuelle d'une liste des produits chimiques classés conformément au Système général harmonisé ;
 - b) Rapports relatifs au stade atteint dans l'application du Système général harmonisé ;
 - c) Coopération avec d'autres entités ou organisations internationales ;
 - d) Autres questions.
4. Élaboration de lignes directrices pour l'application du Système général harmonisé :
- a) Questions pratiques relatives au classement ;
 - b) Questions pratiques relatives à l'étiquetage ;
 - c) Autres questions.
5. Programme de travail pour 2025-2026.
6. Renforcement des capacités.
7. Mise en œuvre du Programme 2030, projet de résolution 2025/... et travaux du Conseil économique et social.
8. Élection des personnes qui assureront la présidence et la vice-présidence pour 2025-2026.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport.
-

(25 novembre-3 décembre 2024), le Sous-Comité TMD pourrait examiner des questions intéressant le Sous-Comité SGH. Tous les documents de la session seront disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/Transport/Dangerous-Goods/events/387210>. Les représentantes et représentants siégeant au Sous-Comité SGH qui souhaiteraient participer à ces travaux sont invités à s'inscrire à la session du Sous-Comité TMD.